



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Programme d'études

Année scolaire 2025-2026

A.1.5.2.1. Pratique au clavier

Conditions d'accès

Elèves âgés de 15 ans au moins et détenteurs soit le certificat de la division moyenne/moyenne spécialisée ou le diplôme du premier prix en formation musicale soit d'un diplôme du deuxième cycle dans une branche instrumentale.

Objectifs

Bon nombre de compétences musicales sont étroitement liées à des connaissances plus ou moins poussées du clavier, ce qui pose problème pour les élèves non-pianistes. Or l'enseignement du piano proprement dit est spécialisé, spécifique et poussé, et ne permet certaines applications qu'après un apprentissage de plusieurs années. À cela s'ajoute que certaines études sont accompagnées par une panoplie de compétences souhaitées qui exigeraient des inscriptions dans plusieurs branches parallèles et des études assez poussées dans ces branches.

Afin de permettre aux élèves intéressés d'avoir une vaste ouverture d'esprit et d'aborder une panoplie de compétences dans le cadre d'un cours unique et maîtrisable, le cours de « Pratique au clavier » est créé. Ce cours est en même temps un cours d'initiation et une approche à la spécialisation, modulable selon les besoins des élèves. Le cours ne remplace pourtant pas les cours de spécialisation traditionnels qui interviennent à un niveau avancé de la formation préprofessionnelle et professionnelle.

Élèves visés

Le cours s'adresse aux futurs chefs d'orchestre ou chefs de chorale, aux futurs professionnels pour lesquels le clavier est une nécessité (poursuite d'études supérieures), aux chanteurs, et à tout élève averti qui cherche une initiation poussée au clavier.

Éléments du cours

Il s'agit d'un cours individuel sur trois années de 60 minutes par semaine qui comprend à côté d'une approche à la technique élémentaire du piano des éléments modulaires à traiter selon l'avancement et les besoins spécifiques de l'élève, à savoir :

- L'approche de la lecture à vue
- L'approche du jeu de partition
- Les éléments de piano d'accompagnement
- L'harmonisation et l'harmonie pratique
- L'approche à l'improvisation au clavier

Le certificat du degré inférieur est décerné par l'établissement après trois années de cours accomplies avec succès et la réussite de l'examen.

Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur

L'examen comporte les éléments du cours prévus dans le programme d'études, au choix de l'établissement.